

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 décembre 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 36

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Séance du 18 décembre 2023*

L'an deux mil vingt trois  
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés : -**

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-108-2023**

**Objet : Achat du terrain cadastré AC n°214 situé sur la ZA Le Noyer Goujon à Montlivault par le budget Général**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la parcelle cadastrée section AC n°214 située sur la ZA Le Noyer Goujon à Montlivault a été achetée en 2008 à la commune en même temps que les autres terrains de la zone d'activités et sur le budget de cette dernière. Elle fait donc partie de l'emprise foncière de la zone d'activités.

Cependant, cette parcelle fait l'objet depuis 2012 d'un bail à construction signé avec la SARL Garage Pregeant.

Cette parcelle a vocation à être rachetée par le budget Général, budget sur lequel sont perçus les loyers.

Il est donc nécessaire de fixer le prix que doit payer le budget Général au profit du budget ZA Le Noyer Goujon :

- Parcelle : AC n°214
- Surface : 2 323 m<sup>2</sup>
- Prix : 12,00 € HT le m<sup>2</sup> (prix de vente des terrains sur cette zone d'activités)

Après avoir présenté ce dossier en commission ressources réunie le 06 décembre 2023, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- De fixer le prix d'achat de la parcelle AC n° 214 à 27 876,00 € HT, montant sur lequel sera appliquée une TVA sur marge à hauteur de 5 435,82 €, soit un total de 33 311,82 € TTC ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de fixer le prix d'achat de la parcelle AC n° 214 à 27 876,00 € HT, montant sur lequel sera appliquée une TVA sur marge à hauteur de 5 435,82 €, soit un total de 33 311,82 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

  
Danièle DEBOUT

Le Président

  
Gilles CLEMENT

